

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 octobre 2019 à 20 heures à la mairie de Moul-Chicheboville, sous la présidence de M. Sylvain RAULT, Maire de Moul-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Benoît BOUCTON, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Hélène CHALLOY, M. Michel DAUPHIN, Mme Jacqueline DUCCELLIER, M. Vincent DUYCK, Mme Catherine GATEY, Mme Brigitte NATIVELLE, Mme Isabelle NEZET, M. Matthieu PICHON, M. Xavier PICHON, M. Sylvain RAULT, Mme Sylvie SALLE, M. Jean-François SAVIN, Mme Josiane TOFFOLUTTI, M. Laurent VANDERSTICHELE, Mme Claudine VARIN et Mme Céline VITCHEN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mme Emma AUGER (pouvoir à Mme Isabelle NEZET), Mme Nathalie BAZIN-PONSEEL (pouvoir à M. Jean-François SAVIN), M. Olivier HUBERT, M. Alain KERAUTRET (pouvoir à M. Xavier PICHON), Mme Sandra LAURENT (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), M. Thierry LECOQ et M. Alain TOURRET (pouvoir à M. Sylvain RAULT).

M. Matthieu PICHON a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre ce conseil en accueillant les membres présents et informe le conseil des différents pouvoirs qui ont été attribués.

Il rappelle ensuite qu'il convient d'approuver le procès-verbal des délibérations du conseil municipal prises lors de la réunion précédente du 22 juillet 2019. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ensemble des délibérations du conseil municipal du 22 juillet 2019 et signe le registre correspondant.

POINT D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ACTUALITES

Urbanisme

La carte communale de la commune historique de Chicheboville est attaquée devant le tribunal administratif de Caen. Maître Christophe LAUNAY, avocat de la commune de Moul-Chicheboville, est chargé de monter un dossier de défense.

Le permis d'aménager présentée par la société VANDERSTICHELE a été déposé en mairie et transmis au service instructeur. Il en est de même pour celui des Dix Acres (Consorts CULLER), rue du Val ès dunes.

Eglise Sainte Anne

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux personnels techniques qui ont œuvré aux travaux de l'église. La Chappe de ciment est coulée et l'allée centrale est en cours de carrelage à l'identique. Les quelques stalles de bois qui ont pu être sauvées seront remises en place. La perspective étant que le concert d'orgue de 2020 puisse avoir lieu.

Extension de la mairie

Les travaux ont démarré. Les fondations de l'assise sont coulées et les premiers rangs d'agglos sont montés. Deux lots du marché initial doivent être relancés : le lot n° 2 « réseaux divers » qui avait été déclaré infructueux à la séance d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres, et le lot n° 7 « menuiseries intérieures » par suite de la mise en redressement judiciaire de l'entreprise retenue. Un calendrier a été reprogrammé et n'impactera pas le chantier général.

Age & Vie

Le projet consiste à implanter deux bâtiments susceptibles de recevoir 8 logements destinés à l'accueil de personnes dépendantes (GIR 2 à 4). Ce dossier avance. Une réunion avec les responsables de l'opération a pu être organisée pour envisager la possibilité d'avoir recours à un bail emphytéotique plutôt qu'une vente pure de terrain.

Parc sportif et de loisirs

Le terrain vient d'être acquis. Le Département du Calvados a instruit le dossier de demande de subvention au titre du contrat de territoire. Tous les avis des différentes commissions sont favorables.

Vente de terrain

Une parcelle dans la zone industrielle reste à vendre. Une proposition d'un artisan de Moul-Chicheboville a été déposée.

Voirie

Un arrêté municipal a été pris pour transformer en zone 30 la traversée de Béneauville. Le Département a validé cette décision. Les panneaux correspondants vont être rapidement mis en place.

Glissement de terrain

Le Département du Calvados a inscrit, sur son programme de travaux 2020, le dossier relatif au glissement de terrain sur la RD 613 au niveau de la côte des Pédouzes qui impacte grandement une habitation.

Hameau de la Tringale

Le Département doit faire parvenir en mairie des propositions afin de ralentir la vitesse dans le hameau de la Tringale. L'implantation de coussins berlinois est à l'étude.

Rue Pierre Cingal

Un plan général de reprofilage de la rue Pierre Cingal est à l'étude. Mais ce chantier sera un chantier lourd et important. En attendant, Monsieur le Maire propose de commencer à mettre en place une signalisation visant à inciter les automobilistes à changer de comportement notamment vis-à-vis de la vitesse. Le Département est chargé de faire des propositions.

Rue Emile Ory

Un double problème se pose dans la rue Emile Ory. Il est nécessaire de revoir l'implantation d'un arrêt du bus vert. Des discussions qui engagent la Région, le Département, la société Keolys et la mairie sont en cours.

Rue Robert Hamelin

Monsieur Xavier PICHON demande que la commission Voirie, Réseaux et Sécurité routière se penche sur les difficultés de circulation rencontrées, chaque matin et chaque soir, dans la rue Robert Hamelin en fonction des entrées et sorties de l'école. Une commission ouverte à des personnalités extérieures, notamment des représentants des parents d'élèves, pourrait être constituée.

RD 613

Les marquages au sol de la RD 613 seront prochainement refaits, notamment au niveau des Pédouzes.

Concert

Le concert de musique de chambre, prévu le 27 octobre prochain, est annulé faute de musiciens acceptant le financement de ce concert.

Culture

La commission « Culture » lance le premier « Salon du livre » avec pour thématique le livre policier. Ce salon se tiendra le 5 avril 2020. Une trentaine d'auteurs participeront à ce salon et rencontreront le public en direct. L'emblème de cet événement est la Cigogne Noire.

Prix des bacheliers et remise des bourses au permis

Se sont tenues en mairie : une cérémonie de remise de prix aux bacheliers 2019 ainsi que des bourses au permis de conduire, destinées aux jeunes en partenariat avec la Communauté de communes Valès dunes et la Mission locale.

Eco jardins

Une nouvelle convention d'utilisation d'éco jardins, situés rue Hector BERLIOZ, a été passée avec deux jardiniers.

Sucrierie de Cagny

Monsieur Vincent DUYCK confirme que la sucrierie de Cagny va vraisemblablement fermer définitivement. Il relate l'existence d'un litige qui oppose les exploitants de la sucrierie et l'association des betteraviers quant à l'épandage des eaux terreuses dans les champs, via un réseau de canalisations qui passent sur des chemins communaux. Une demande de retrait de ces tuyaux pourrait être déposée auprès de la société SÜDZUCKER. Le conseil municipal est favorable à cette demande de retrait des tuyaux et à la remise en état des chemins communaux.

Fibre optique

Madame Coralie ARRUEGO relate sa rencontre avec la société COVAGE chargée du déploiement de la fibre, à Chicheboville la semaine dernière. Cette rencontre visait à présenter le calendrier des travaux d'installation de la fibre sur la commune historique de Chicheboville : les études se termineront fin-octobre, l'armoire sera posée début-novembre, début des travaux en janvier, fin des travaux au plus tard en juin mais la configuration de la commune et l'enfouissement des réseaux qui avait anticipé le passage de la fibre, permet d'ores et déjà d'envisager une fin des travaux et une commercialisation de la fibre auprès des particuliers fin avril. Reste le problème de l'adressage des foyers : chaque foyer doit posséder une rue bien dénommée et un numéro de rue visible. Ce travail est en cours de réalisation.

Il faut néanmoins être prudent quant aux effets d'annonce de raccordement, notamment sur les délais et sur les fournisseurs d'accès qui sont encore assez peu nombreux.

Honorariat

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le point inscrit à l'ordre du jour, concernant la désignation d'un Maire honoraire, sera reporté à la demande de l'intéressé.

Les questions d'actualités étant épuisées, Monsieur le Maire propose au conseil de passer aux points inscrits à l'ordre du jour :

CENTRE AERE « LA RUCHE » : BILAN MORAL ET FINANCIER

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Coralie ARRUEGO qui présente le bilan moral et financier 2019 du centre aéré « La Ruche » :

Présentation annexée au présent procès-verbal de séance (annexe n° 1)

Monsieur le Maire rappelle son soutien indéfectible au centre aéré « La Ruche ». Ce centre fonctionne très bien, à la satisfaction de tous ceux qui le fréquentent. Cependant, il indique que, pour l'avenir, se poseront de grandes difficultés d'accueil : l'accueil est limité par les conditions matérielles mais également par le manque de personnels qui conditionnent le nombre de places disponibles. Actuellement 40 enfants peuvent être accueillis. Dans l'avenir, cette demande va être plus importante. Quelques pistes peuvent être explorées, notamment la revalorisation des rémunérations des animateurs (actuellement à 40 € par jour), le remboursement des frais de transports, l'amélioration des délais de paiement des rémunérations au niveau de la trésorerie, la mise en place du paiement en chèques vacances pour les usagers du centre aéré...

CENTRE DE LOISIRS : REVALORISATION DU CEE

Vu la délibération n° 2017 – 12 – 06 – 02 du conseil municipal en date du 6 décembre 2017 instaurant le recours au contrat d'engagement éducatif des personnels d'animation intervenant au centre aéré communal « La Ruche » et décidant du montant de la rémunération de ces personnels à 40 € par jour ;

Considérant que, pour lutter contre la difficulté de recrutement des animateurs intervenant en centre aéré, il est nécessaire de revaloriser le montant de la rémunération de ces CEE et de participer pour tout ou partie aux frais de transport de ces personnels ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de porter la rémunération des personnels sous contrats d'engagement éducatif à 50 € par jour ;
- Décide de participer aux frais de transport de ces personnels.

..... **Adopté à l'unanimité**

CENTRE AERE UNCMT

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'accueil des enfants de Moul-Chicheboville au centre aéré d'Argences géré par l'UNCMT. La caisse d'allocation familiale a changé les montants versés à ces centres de vacances, les limitant à 20 € par jour et par enfant. Le surcoût doit désormais être assumé par les collectivités territoriales. La commune d'Argences a accepté de prendre en charge le surcoût pour les enfants d'Argences. La commune de Moul-Chicheboville a signé une convention avec l'UNCMT pour la prise en charge du surcoût des enfants de Moul-Chicheboville qui seraient inscrits à ce centre et qui n'auraient pu être accueilli au centre aéré « La Ruche ».

La convention passée avec l'UNCMT est valable sur une durée de 6 mois, renouvelables.
Une réflexion devra être engagée sur l'opportunité de créer une « Ruche 2 ».

TARIFS DE LA GARDERIE

Point retiré de l'ordre du jour à la demande de Messieurs Matthieu PICHON et Xavier PICHON du fait d'un manque de concertation préalable.

EXTENSION DE LA MAIRIE : LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LES LOTS 2 ET 7

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le lot 2 « Réseaux divers » relatif au marché de construction de la nouvelle mairie a été déclaré infructueux par délibération en date du 22 juillet dernier.

De même, il informe les membres du conseil que la société MBHN, titulaire du lot 7 « Menuiseries intérieures » ne pourra honorer les prestations qui lui ont été confiées.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de relancer les consultations pour les lots 2 et 7 du marché d'extension de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

..... **Adopté à l'unanimité**

FINANCES : INDEMNITE DE LA PERCEPTRICE

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 0 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- Décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Pascale DUBOIS-GALLET, receveur municipal ;
- Décide de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

..... **Adopté à l'unanimité**

FINANCES : CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les budgets annexes « Lotissement du stade » et « Lotissement de la ferme » ont été ouverts afin de répondre à la création de deux lotissements.

Compte tenu de la vente de tous les lots de ces deux lotissements, ces budgets n'ont plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la clôture des budgets annexes « Lotissement du stade » et « Lotissement de la ferme » ;
- Affecte les résultats de la manière suivante :
 - Affectation de l'excédent du budget « Lotissement du stade » de 129,02 € à l'article 7551 du budget principal,
 - Affectation de l'excédent du budget « Lotissement de la ferme » de 2 108,62 € à l'article 7551 du budget principal,
- Dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ces budgets soumis au régime de la TVA.

..... **Adopté à l'unanimité**

SNCF : MOTION SUR LA MODIFICATION DES HORAIRES EN GARE

« La Région propose un nouveau plan de transport pour 2020 pour la desserte des territoires urbains et périurbains. Au 1^{er} janvier, la Normandie reprendra la gestion des lignes Intercités de son territoire.

La question des transports de proximité pourra ainsi être traitée par les élus au plus proche du terrain avec parallèlement un plan routier complémentaire à l'offre ferroviaire.

La réalité qui se dessine apparaît malheureusement très différente. De nombreux habitants se manifestent pour s'alarmer des suppressions d'arrêts dans nos gares TER à partir de 2020.

Ainsi sur notre territoire desservi par deux gares, Moul - Argences et Frénoville - Cagny le cadencement passerait de 22 arrêts par jour à 18 arrêts.

Cette décision paraît totalement incompréhensible. Pour prendre l'exemple de Moul — Argences, la fréquentation de la gare s'est tellement accrue qu'il a fallu à deux reprises agrandir les parkings dédiés et qu'il apparaît désormais nécessaire d'envisager une nouvelle extension en raison de la saturation des équipements actuels en soirée.

La Communauté de communes, pour sa part, a financé pour moitié avec le département, depuis 2015, un nouvel arrêt de bus à proximité de la gare.

L'attente des habitants est bien évidemment de bénéficier d'un plus grand nombre d'arrêts et non de subir une diminution.

Parallèlement, la demande essentielle porte sur l'instauration d'une véritable intermodalité avec un cadencement construit sur la concordance entre le rail et le transport routier public, qui est totalement absente aujourd'hui.

La question cruciale posée par le développement des territoires périurbains passe nécessairement par le traitement de cette question.

Le grand espoir créé par le transfert global des compétences transport public à la Région était d'envisager un jour une sorte de « métro » pour toute la population de Caen Normandie Métropole grâce à ses trois gares TER.

Les projets affichés pour 2020 sont en complète contradiction avec ces ambitions et la volonté de traiter les problèmes de transport dont la réalité n'est plus contestée par personne.

Nous souhaitons :

- Dans un premier temps, le maintien de la situation actuelle
- Dans les meilleurs délais son amélioration
- Et enfin l'instauration d'une véritable intermodalité »

..... **Adopté à l'unanimité**

JUSTICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans la soirée du 4 août 2019 et dans la nuit du 24 au 25 août 2019, des actes de vandalisme ont été perpétrés sur le bureau annexe de la mairie et sur la porte de la salle du conseil municipal avec des inscriptions faites à la bombe de peinture et des baies vitrées brisées.

Deux plaintes ont été déposées par Monsieur le Maire auprès de la brigade de gendarmerie.

Une enquête de gendarmerie est en cours pour retrouver le ou les auteurs de ces dégradations.

Pour le cas où l'enquête aboutirait, une action en justice serait alors enclenchée pour obtenir réparation.

Monsieur le Maire expose qu'il doit, pour agir en justice au nom de la commune, y avoir été autorisé par le conseil municipal et que la délibération doit être prise, soit avant que l'action en justice soit introduite, soit entre cette introduction et la fin de l'instruction. En tout état de cause, elle doit intervenir avant le jugement.

Monsieur le Maire précise que cette délibération s'ajoute à la délibération n° 4 du 13 octobre 2017 à caractère général qui dresse la liste des délégations du conseil municipal accordées au Maire.

Ainsi, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune en justice dans le cadre de l'instance à l'encontre du ou des auteurs des dégradations commises sur les bâtiments communaux les 4 août 2019 et dans la nuit du 24 au 25 août 2019.
- Autorise à désigner l'avocat compétent, déterminer et régler ses honoraires ;
- Autorise à se désister de l'instance en cas d'accord amiable.

..... **Adopté à l'unanimité**

SDEC : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

..... **Adopté à l'unanimité**

SDEC : PROGRAMMATION 2019 DE L'EFFACEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à 51 778,09 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour le renforcement, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 35 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 16 796,32 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Madame Coralie ARRUEGO n'ayant participé ni aux débats, ni au vote,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à la majorité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation en section d'investissement, par fonds de concours (Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération). Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de NA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 294,45 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

..... **Adopté à la majorité (24 voix pour, 1 abstention)**

NOM DE RUES

Vu le déploiement de la fibre optique, mis en place par le Département du Calvados en partenariat avec la société Covage, qui répond au plan national France très haut débit ;

Considérant que pour permettre à chaque citoyen du territoire communal de prétendre à bénéficier de la fibre optique dans son foyer ;

Considérant la demande de la société Covage d'avoir des adresses postales comportant un adressage et un nom de rue partout sur le territoire, hameaux compris ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le nom suivant à la route départementale qui traverse le Hameau de la Tringale :

Route de Valambray

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de retenir cette proposition.

Les autres hameaux de la commune ont actuellement tous un nom de rue. Un arrêté municipal sera pris pour l'adressage.

..... **Adopté à l'unanimité**

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Afin d'abonder l'article 202, étude d'impact, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

202/20..... 2 600 €

2313/23..... - 2 600 €

Total..... 0,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent et autorisent la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

..... **Adopté à l'unanimité**

PROJET D'INSTALLATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les deux sites scolaires communaux font appel à un seul et même prestataire pour la fourniture quotidienne des repas servis à la cantine et que ce prestataire assure la parfaite égalité de traitement dans la livraison des mêmes menus sur les deux sites. Or, le personnel de cantine de l'école Vents et Marais et les élus soulignent en permanence les problèmes que posent la qualité nutritionnelle des plats, l'insuffisance quantitative des portions, les problèmes liés au conditionnement, photos à l'appui. Madame ARRUEGO se propose avec Madame GATEY d'aller voir sur place vendredi, à l'improviste, sur les deux sites.

Monsieur le Maire donne donc la parole à Madame Coralie ARRUEGO qui propose de réfléchir sur un éventuel projet d'installation d'une cantine scolaire qui permettrait la préparation, le conditionnement et la livraison des repas quotidiens servis aux enfants des deux écoles.

Présentation annexée au présent procès-verbal (annexe n° 2).

PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

Madame Coralie ARRUEGO présente aux membres du conseil municipal un projet de partenariat avec l'association CONCORDIA, dans le cadre de la restauration de la tour clocher de l'église Saint-Martin de Chicheboville, association qui propose de mettre à disposition des jeunes apprentis bénévoles en formation des métiers de la restauration des bâtiments anciens, en échange de la mise à disposition d'une structure d'accueil, de l'achat des matériaux et la prise en charge des transports entre la gare de Moulton et le chantier.

Dossier technique et détail financier annexés au présent procès-verbal (annexe n° 3).

Monsieur le Maire encourage Madame ARRUEGO à mettre en place un groupe de travail pour étudier plus précisément ce projet, sa mise en place et ses conséquences.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Hélène CHALLOY s'étonne de ce que l'association Chi Beau Fleuri n'ait pas été prévenue de l'arrachage des rosiers situés derrière la mairie (arrachage dus aux travaux d'extension de la mairie). Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait interpellé l'assistance sur ce fait. Monsieur BOUCTON souligne néanmoins qu'il s'agissait de très vieux rosiers et que leur déplacement est souvent vain.

En revanche, Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, à l'issue du concours des maisons fleuries, il reste un stock de fleurs non retirées. Les rosiers et bulbes surnuméraires seront alors donnés à l'association Chi Beau Fleuri.

Monsieur Daniel BUISSON souhaite soulever le problème que pose l'implantation de la nouvelle « Boite à Troc » dans le petit chemin situé en face du parking de l'école, entre la rue Robert HAMELIN et la rue de VERDUN. Des enfants jouent dedans et le voisinage commence à se plaindre. D'autre part, des voitures s'aventurent dans ce chemin piéton pour décharger des objets. Les services techniques sont chargés d'implanter des plots pour interdire l'accès aux voitures.

Fin de séance : 23 heures 02

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SE TIENDRA LE 18 NOVEMBRE 2019 A 19 HEURES

Fait à Moulton-Chicheboville, le 19 octobre 2019

Matthieu PICHON

Secrétaire de séance

Sylvain RAULT

Maire de Moulton-Chicheboville

Le procès-verbal est affiché en mairie de Moulton-Chicheboville le